



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 9 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal avec une marge latérale droite de 6,03 mètres alors que la grille des spécifications de la zone RU-16 autorise une marge latérale minimale de 8 mètres;
- Permettre la hauteur des 2 portes du garage attenant (avant et arrière) d'une hauteur de 3,05 mètres alors que l'article 7.2.3 3. (normes supplémentaires) du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une hauteur maximale de 2,74 mètres.

Identification du site concerné : Lot 6 451 373 du Cadastre du Québec  
16, impasse Joly

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca) avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).



Donné à Cantley, ce 22<sup>e</sup> jour de mai 2026.

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 22<sup>e</sup> jour de mai 2026.

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier